



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 À 9 H 02

CE-20251112-3160

**ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION
AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 1 267 918**

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre un projet intégré comprenant 3 habitations isolées de 6 logements sur le lot 1 267 918 du cadastre du Québec, situé au 147, chemin de l'Équerre, et, de façon précise, d'y permettre:

un projet de construction résidentiel sous forme de projet intégré;
une densité maximale d'occupation de 6 logements par bâtiment isolé;
une proportion de 40 % de surface végétale en cour avant au lieu de 50 %;
une aire de stationnement en cour avant;

COPIE CONFORME

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe

Me Christopher Griffin, chef de division secrétariat général et greffier adjoint substitut

Page 1 de 2



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 À 9 H 02

une proportion de 50 % d'empiètement des cases de stationnement devant la façade principale au lieu de 30 %;
une distance minimale de 1,5 mètre entre une façade principale et une case de stationnement au lieu de 3 mètres;

conditionnellement à ce que:

la hauteur maximale des bâtiments principaux soit de 2 étages;
la saillie maximale d'un balcon ou d'une cour anglaise en cour arrière soit de 1,5 mètre;
l'aménagement de la rue privée se fasse sur la moitié est du lot visé;
l'aménagement du terrain comprenne minimalement le maintien ou la plantation de 40 arbres.

(SD-2025-4267)

COPIE CONFORME

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe

Me Christopher Griffin, chef de division secrétariat général et greffier adjoint substitut

Page 2 de 2